



ENSEMBLE... ON EST PLUS FORT QUE LA MALTRAITANCE

EN CHAUDIÈRE-APPALACHES.

**Bulletin régional de liaison pour contrer la maltraitance et
promouvoir la bientraitance envers les personnes âgées**

MOT DU COMITÉ RÉGIONAL D'ORIENTATION EN LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Nous voilà à la 6^e édition de ce bulletin. En janvier 2018, le premier bulletin régional de liaison pour contrer la maltraitance et promouvoir la bientraitance envers les personnes âgées faisait son apparition dans notre région. Outre le fait qu'il soit devenu une action prévue au plan d'action régional de lutte à la maltraitance envers les aînés 2019-2022, il a été créé pour permettre à l'ensemble des partenaires de connaître et faire connaître les activités, les services, les outils et les initiatives en matière de lutte contre la maltraitance envers les aînés. Il vise également à maintenir et développer la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la maltraitance envers les aînés.

La mobilisation. Se mobiliser. C'est quoi au fond? Il s'agit de « rassembler toute son énergie, toutes ses forces pour l'accomplissement de quelque chose; être motivé et prêt à agir » (Dictionnaire Larousse). Les vingt derniers mois ont ébranlé notre mobilisation autour de cette problématique sociale qu'est la maltraitance envers les personnes âgées, et ce, au profit de la pandémie. Lentement, nous tentons de nous remettre tant bien que mal des ravages causés par cette dernière. Le tissu social fragilisé, la fracture numérique, la recrudescence de l'âgisme et l'isolement social des aînés sont des conséquences que de la pandémie laisse derrière elle.

C'est important de travailler ensemble, de s'unir pour créer un rempart contre la maltraitance. Concrètement, travailler ensemble c'est quoi? C'est avoir le même objectif, une action à la fois. Est-ce que nous savons quoi faire face à une situation de maltraitance soupçonnée ou confirmée, comme individu, comme équipe, comme organisme, comme milieu de vie? Comment repère-t-on les situations de maltraitance? Savons-nous quoi observer? Savons-nous à qui référer une situation de maltraitance si nous ne sommes pas en mesure d'intervenir? Savons-nous quel rôle nous pouvons jouer? Oui. Nous pouvons tous jouer un rôle. Est-ce que les directives ou les façons de faire en maltraitance au sein de mon organisation sont claires et connues? Est-ce que je sais où aller chercher de la formation en maltraitance? Comment faire la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance? Comment puis-je mieux connaître ma clientèle, ma communauté pour savoir qui est plus à risque de vivre une situation de maltraitance et, ainsi, mettre en œuvre des actions? Voilà des exemples de questions autour desquelles devraient converger nos efforts, ces questions qui doivent nous garder mobilisés à agir.

Ensemble soyons



POUR VOUS DANS CE BULLETIN

**Mot du comité
régional p.1**

**Quoi de neuf – volet
national p.2**

**Quoi de neuf – volet
régional p.4**

Saviez-vous que p.5

Les bons coups p.6

**Rédaction et
collaborations p.7**

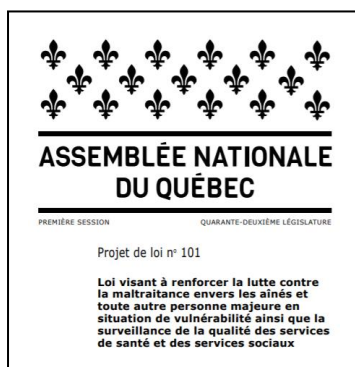
QUOI DE NEUF — VOLET NATIONAL

EN ROUTE VERS UN NOUVEAU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2022-2027

Les travaux de renouvellement du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022 ont débuté. Afin de poursuivre le travail entamé et d'aller plus loin dans la prévention et le repérage précoce, mais aussi pour favoriser et pour faciliter la divulgation des situations de maltraitance, le Secrétariat aux aînés (S.A.) a lancé un appel de consultation à plus de 180 groupes, organismes et partenaires afin d'orienter les travaux d'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental. Cette consultation avait comme principaux thèmes : l'âgisme, la maltraitance psychologique, la maltraitance organisationnelle et la bientraitance. À la lumière des propositions et recommandations reçues, le S.A., avec la collaboration des ministères et organismes concernés, rédige en ce moment de nouvelles mesures.

Source : *Infolettre Vieillir et vivre ensemble*, Direction du vieillissement actif, Secrétariat aux Aînés, MSSS, juin 2021

UNE NOUVELLE MOUTURE DE LA LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA MALTRAITEMENT ENVERS LES ÂÎNÉS ET TOUTE AUTRE PERSONNE MAJEURE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ



Le 9 juin dernier, à la suite de travaux de réflexion visant à identifier des pistes d'amélioration pour enrayer davantage la maltraitance et bonifier les leviers d'intervention actuels, un projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale (projet de Loi 101). Les propositions de modifications législatives permettront, entre autres, de renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que d'augmenter la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux. Une consultation citoyenne a eu lieu les 28 et 29 septembre 2021. Une fois le projet de loi sanctionné, un plan de diffusion sera effectué. Restez à l'affût.

Source : adapté de l'*Infolettre Vieillir et vivre ensemble*, Direction du vieillissement actif, Secrétariat aux Aînés, MSSS, juin 2021

FORMATION DESTINÉE AU SECTEUR FINANCIER

Tel qu'annoncé depuis un bon moment aux tables locales de concertation en maltraitance, une formation pour le secteur financier est prête et disponible sur le site de la Ligne Aide Abus Aînés. Vous y trouverez également une nouvelle section dédiée à la lutte contre la maltraitance matérielle et financière envers les personnes âgées. Ce nouvel onglet présente différentes informations importantes et les ressources disponibles en matière de lutte contre la maltraitance matérielle et financière envers les personnes âgées. Lien : <https://www.aideabusaines.ca/maltraitance-materielle-et-financiere/>

Le rapport relate les éléments inclus dans le chapitre III de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, notamment le déploiement des processus d'intervention concertés dans chacune des régions et l'élargissement de l'Entente-cadre en vue de tenir compte des réalités spécifiques des personnes aînées autochtones du Québec et des personnes majeures en situation de vulnérabilité. Concrètement, il rend compte du bilan des interventions qui ont eu lieu en concertation avec différents partenaires signataires de l'Entente-cadre nationale (les CISSS/CIUSSS, les centres de santé et de services sociaux des communautés autochtones, la Sûreté du Québec et les corps policiers municipaux ou corps de police autochtones, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le Curateur public du Québec, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et l'Autorité des marchés financiers).

Rappelons que le processus d'intervention concerté est un mécanisme qui fait appel à des intervenants de divers organismes publics. Avec le consentement de la personne aînée ou de la personne majeure en situation de vulnérabilité, les intervenants communiquent entre eux afin de se partager de l'information sur la situation de maltraitance qui pourrait constituer une infraction criminelle ou pénale et mettre en commun leur expertise et partager leurs différents leviers dans l'objectif de mettre fin à la situation de maltraitance et de protéger la personne.

Cliquez ici pour consulter le rapport : [Rapport annuel 2020-2021. Entente-cadre nationale et déploiement des processus d'intervention concertés pour lutter contre la maltraitance envers les personnes aînées. 1er avril 2020 au 31 mars 2021](#)

La bientraitance : comment la mettre en valeur?

Dans le bulletin paru en octobre 2019, il était question d'un projet de recherche sur la bientraitance. Ce projet visant à documenter les pratiques, actions, attitudes et comportements bientraitants à l'égard des personnes aînées qui résident dans une installation d'un établissement exploitant un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ainsi qu'en résidence privée pour aînés (RPA) a été financé par le Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC) en collaboration avec le MSSS — Secrétariat aux aînés. Intitulé « Démarche de mise en valeur des pratiques de bientraitance "ordinaire" en milieu d'hébergement au Québec : un travail de mobilisation de tous les acteurs concernés », ce projet a été mené par Mme Sophie Éthier, professeure agrégée à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval. Il a pris fin en juin 2021. Le rapport final est disponible sur le site du Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale (CREGES) en cliquant sur [Démarche de mise en valeur des pratiques de bientraitance « ordinaire » en milieu d'hébergement au Québec](#).

Ce rapport met en lumière les conditions gagnantes et les obstacles au développement des pratiques bientraitantes en milieu de vie. Il propose une réflexion sur la mise en place, le maintien et la valorisation de ces pratiques au sein des CHSLD, RI et RPA. Un guide pratique sur la démarche utilisée est à venir et sera également disponible sur le site du CREGES. Il pourra inspirer chaque milieu d'hébergement pour la mise en valeur de ses pratiques bientraitantes selon sa réalité.

ASSUMER LE RÔLE DE PROCHE AIDANT DANS LA BIENTRAITANCE : UNE UTOPIE?

Le 20 octobre dernier, le Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec du CIUSSS de la Capitale-Nationale a organisé une conférence, dans le cadre de ses conférences Vieillir en santé, sur la bientraitance des proches aidants. Les points abordés étaient :

- Qu'est-ce que la proche aidance ou une personne proche aidante?
- Quels sont les principaux défis et risques auxquels sont confrontées les personnes proches aidantes?
- Comment peut-on favoriser la bientraitance des personnes proches aidantes?
- Quelles sont les ressources pour soutenir les personnes proches aidantes?

La conférencière, Mme Sophie Éthier, professeure agrégée à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval, travaille principalement à faire connaître la maltraitance dont peuvent faire l'objet les proches aidants dans l'exercice de leur rôle. Dans le cadre d'une recherche-action qu'elle a menée, des outils de sensibilisation ont été développés afin de sensibiliser différents acteurs et favoriser la bientraitance des proches aidants. La conférence ainsi que la présentation PowerPoint peuvent être visionnées sur le site Internet suivant : <https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/personnel-sante/centre-excellence- vieillissement-quebec/conference-vieillir-sante>.



QUOI DE NEUF — VOLET RÉGIONAL

CAMPAGNE DE PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE ET FORMATIONS DISPONIBLES

Dans le bulletin paru en juin dernier, il était question d'une campagne de prévention de la maltraitance et de promotion de la politique en lutte contre la maltraitance envers les aînés et adultes vulnérables menée par le CISSS de Chaudière-Appalaches. Celle-ci a permis la formation de près de 1 000 personnes œuvrant dans des milieux de vie tels que ressources intermédiaires, ressources de type familial et résidences privées pour aînés d'être formées, en plus des 2 000 employés et gestionnaires du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Ce n'est pas tout! Malgré que la campagne soit terminée, il vous est toujours possible de suivre cette formation si vous faites partie d'un des groupes mentionnés ci-dessus. Pour les organismes communautaires ou les entreprises d'économie sociale, une formation spécialement conçue pour vous et pour les bénévoles est aussi disponible.

Pour toute question au sujet des formations, écrivez à Julie Forgues, coordonnatrice régionale en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées, à l'adresse suivante : julie_forgues@ssss.gouv.qc.ca.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE LUTTE À LA MALTRAITANCE ENVERS LES ÂÎNÉS EN CHAUDIÈRE-APPALACHES



Le plan d'action régional de lutte à la maltraitance envers les aînés 2019-2022 continue de s'actualiser et est au dernier droit avant la fin. Au départ, il avait été rédigé pour la période 2019-2021. Toutefois, en novembre 2020, le comité régional d'orientation en maltraitance envers les personnes aînées pour la région de Chaudière-Appalaches a amendé et prolongé sa mise en œuvre jusqu'en 2022. Cette prolongation a été justifiée par la pandémie qui a freiné la cadence dans la réalisation des actions. Il est disponible au www.luttecontrelamaltraitance.ca. Plusieurs tables de concertation locales en lutte à la maltraitance envers les aînés sur le territoire de Chaudière-Appalaches y ont trouvé une source d'inspiration pour rédiger leur plan d'action local respectif.

Pour de l'information supplémentaire à ce sujet, vous pouvez contacter Julie Forgues, coordonnatrice régionale en lutte contre la maltraitance envers les aînés, au julie_forgues@ssss.gouv.qc.ca

OFFRE D'ACTIVITÉS EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

Avec la participation des tables locales de concertation en maltraitance, la coordination régionale travaille actuellement à produire une « offre » d'activités en lien avec la maltraitance envers les aînés. Cette offre constitue plus précisément une compilation des formations, ateliers, séances d'information possibles ou capsules vidéo en maltraitance certes, mais aussi au sujet de la bientraitance et de l'intimidation. Cette offre sera déposée dans les prochaines semaines sur le site www.luttecontrelamaltraitance.ca. Un suivi à cet effet sera également fait dans le bulletin prévu en juin 2022.

SAVIEZ-VOUS QUE...?

REGISTRES DES RÉGIMES DE PROTECTION

La Loi 6.3 visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité prévoit notamment le signalement obligatoire des situations de maltraitance concernant une personne hébergée en CHSLD ou sous un régime de protection. Vous vous demandez si une personne est sous régime de protection ou protégée en vertu d'un mandat homologué? Si vous avez son nom, son prénom et sa date de naissance, il suffit de vous rendre sur l'outil « Registres des régimes de protection » du Curateur public du Québec afin d'obtenir la réponse !

Lien : <https://www.curateur.gouv.qc.ca/registres/fr/criteres.jsp>

Les personnes œuvrant pour le réseau de la santé, les prestataires de services de santé et des services sociaux ainsi que les personnes membres d'un ordre professionnel ont l'obligation d'effectuer un signalement.

INFOLETTRE MIEUX PROTÉGER

Dans le bulletin paru en octobre 2020, nous avons traité de la Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes. Cette loi entrera en vigueur en juin 2022 et améliorera la protection offerte aux personnes en situation de vulnérabilité.

Pour mieux comprendre ce que les modifications changeront pour l'entourage des personnes inaptes et pour suivre l'évolution des travaux en vue de l'entrée en vigueur des changements, [inscrivez-vous à l'infolettre Mieux protéger](#) et pour connaître la Loi en un coup d'œil, cliquez sur : https://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/pdf/proj_loi/loi_en_un_coup_doeil.pdf

INFOLETTRE LAAA

Saviez-vous que La Ligne Aide Abus Aînés avait une infolettre à laquelle il est possible de vous abonner? Pour ne rien manquer de leurs activités, inscrivez-vous ici : [Inscription — Infolettre LAAA](#)

INFOLETTRE DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN MALTRAITANCE

L'infolettre mensuelle de la Chaire présente principalement les activités de la Chaire et, plus spécifiquement, ses actualités, ses publications écrites et ses présences dans les médias. L'infolettre met également de l'avant des écrits en accès libre (le plus souvent possible) ayant un lien direct avec le vieillissement. Pour y adhérer, rendez-vous sur le site Internet de la Chaire et cliquez sur le bandeau en bas de page : <https://maltraitancedesaines.com/>

LES BONS COUPS

Bravo à la Table de concertation des aînés de la Nouvelle-Beauce! Bien que diffusé depuis quelques mois, il est important de souligner un bon coup de cette Table qui a créé une émission intitulée « Ensemble, partageons la bientraitance ». Réfléchie et initiée au départ par la Table de concertation des aînés de la Nouvelle-Beauce pour la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les aînés, celle-ci fut réalisée grâce à la participation de personnes extraordinaires ainsi que de l'équipe d'AxiomTV qui aura permis de concrétiser le projet. Le visionnement est possible au <https://www.youtube.com/watch?v=FTIeWqAIM00>. La Table de concertation des aînés de la Nouvelle-Beauce encourage le visionnement de cette émission, d'une part pour sensibiliser la population à la réalité de la maltraitance vécue chez les aînés, mais aussi pour faire rayonner la participation citoyenne des gens de talents de chez nous!

Si vous avez également des bons coups à souligner au sujet de la maltraitance ou de la bientraitance, il est important de les faire connaître à votre Comité régional d'orientation en lutte contre la maltraitance envers les aînés. Vous pouvez être inspirant pour toute la région. C'est en mettant toutes nos forces et notre créativité en commun que nous lutterons efficacement contre la maltraitance.

RÉDACTION ET COLLABORATIONS

RESPONSABLE

Julie Forgues, coordonnatrice régionale spécialisée en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées — Chaudière-Appalaches

COLLABORATRICES

Audrey Parent, directrice générale, APPUI Chaudière-Appalaches

Mélanie Pinault, adjointe à la direction, AQDR Lévis-Rive-Sud

Chantal Caron, directrice adjointe à la direction SAPA du CISSS-CA



DATE DE PARUTION DU PROCHAIN BULLETIN : **3 JUIN 2022**

DATE DE TOMBÉE POUR LA PRODUCTION DES ARTICLES : **2 MAI 2022**

Vous souhaitez faire connaître une activité, un évènement, un bon coup;

Vous désirez faire paraître un court texte en lien avec la lutte contre la maltraitance envers les aînés;

Vous avez des commentaires, questions ou suggestions;

Faites-les parvenir à Julie Forgues à : julie_forgues@ssss.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-8992, poste 84597.